Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20261113-2026_11_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 novembre 2026

Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 13 novembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, VIEILLESCAZES Marlène

Absents excusés : LE JEHAN Iryna

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 4 novembre 2026 Date d'affichage : 4 novembre 2026

2026-11-02 : Amortissement travaux du SDE

Madame La Maire expose que, des opérations d'ordre ont été inscrites au budget 2026. Ces opérations peuvent être soit des subventions d'équipement versées aux organismes publics inscrites aux comptes 2804158-040 et 2804164-040 en recettes d'investissement, soit des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé, inscrites au compte 28042-040 en recettes d'investissement.

Il s'agit de déterminer la durée d'amortissement pour les opérations détaillées ci-dessous :

- Rénovation éclairage public fonds vert (SDE) : 7 796.82 €

soit un total de 7 796.82 € à amortir

Madame La Maire propose d'amortir ce montant sur 30 ans, pour un montant annuel de 259.89 € ou sur 15 ans pour un montant annuel de 519.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VALIDE la durée d'amortissement suivante :

- **30 ans pour un montant de 7 796.82 € soit 259.89 € annuel**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR